

Les femmes et le droit de vote au Québec

DENYSE BAILLARGEON, *Repenser la nation. L'histoire du suffrage féminin au Québec*, Montréal, Les éditions du Remue-Ménage, 2019, 235 pages

Lucia Ferretti

Volume 13, Number 3, Summer 2019

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/91134ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Ligue d'action nationale

ISSN

1911-9372 (print)

1929-5561 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Ferretti, L. (2019). Review of [Les femmes et le droit de vote au Québec / DENYSE BAILLARGEON, *Repenser la nation. L'histoire du suffrage féminin au Québec*, Montréal, Les éditions du Remue-Ménage, 2019, 235 pages]. *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, 13(3), 8–9.

Les femmes et le droit de vote au Québec

Lucia Ferretti

Chef de pupitre, histoire et culture

DENYSE BAILLARGEON

REPENSER LA NATION. L'HISTOIRE DU SUFFRAGE FÉMININ AU QUÉBEC

Montréal, Les éditions du
Remue-Ménage, 2019, 235 pages

Ce titre s'inscrit dans une série pilotée par Veronica Strong-Boag portant sur l'histoire du suffrage féminin dans chacune des cinq régions géographiques administratives définies par le gouvernement fédéral. S'y ajoutent un ouvrage sur la lutte au plan fédéral et un autre sur les femmes des Premières Nations.

L'historienne ne s'intéresse pas seulement au droit de vote, mais à celui d'éligibilité; dans une perspective intersectionnelle, elle inscrit la question du suffrage dans l'ensemble des droits. Le récit est vraiment très détaillé. Toutefois, les faits ne sont insérés qu'en filigrane dans le cadre des exclusions du suffrage au Canada. Par ailleurs, l'auteure veut que les lecteurs interprètent les faits comme elle, d'où une abondance de jugements de valeur un peu surprenante. Des encarts font connaître les principales actrices de la lutte, et des caricatures montrent que leurs opposants ont pu être féroces.

LES FAITS

L'Acte constitutionnel de 1791 laisse au Bas-Canada l'usage de la Coutume de Paris, qui, contrairement à la *Common Law* en vigueur ailleurs en Amérique du Nord britannique, n'exclut pas nommément les femmes du droit de vote si elles remplissent les conditions d'âge et de cens fixées pour tous. Une élection partielle très violente à Montréal en 1832, au cours de laquelle les soldats britanniques tuent délibérément trois Canadiens (= Québécois francophones), persuade les députés patriotes, jusque-là favorables au suffrage féminin, que les lieux de votation sont devenus trop dangereux pour les femmes. Ils se joignent donc aux députés *tories* pour adopter en 1834 une loi leur retirant le droit de vote, loi qui cependant n'entre jamais en vigueur. Les Québécoises qui se qualifient continuent à voter. Mais en 1849, l'Assemblée législative du Canada-Uni se dote d'une première loi électorale. La pratique du Canada-Est doit s'ajuster à celle du Canada-Ouest: les Québécoises perdent le droit de vote. À cette trame du chapitre 1, Baillargeon ajoute une section sur le douaire coutumier pour mon-

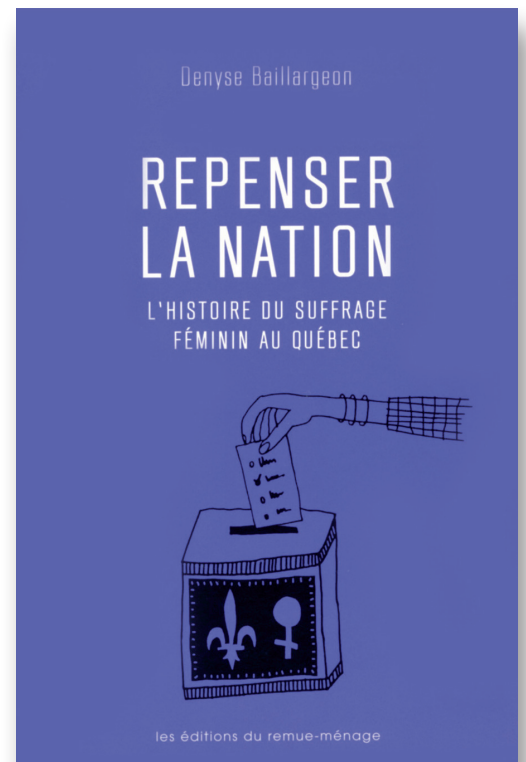
trer que la transition qui s'accélère vers le capitalisme libéral fragilise les protections dont jouissaient les veuves.

Le Canada-Uni puis le Canada et la plupart des provinces adoptent à partir de 1850 une série de lois concernant les Premières Nations. Le Québec ne suit pas. Les conditions de vote définies par les provinces s'appliquant alors au fédéral, c'est donc Ottawa qui fait perdre après 1896 aux Autochtones du Québec leur droit de vote aux élections fédérales, encore pour ajuster la réalité québécoise à celle du reste du pays. En 1915, bon dernier, le Québec finit par leur retirer le droit de vote aux élections provinciales. En Colombie-Britannique et en Saskatchewan, les résidents d'origine asiatique ne peuvent pas voter eux non plus, ce qui les prive de ce droit au fédéral. Rien de semblable au Québec. Le sentiment de leur supériorité raciale conduit les politiciens anglo-saxons à faire de la race un critère d'exclusion du droit de vote.

Le Manitoba accorde le droit de vote aux femmes, en 1916. Les Ontariennes l'obtiennent après une vingtaine d'années de pèlerinages annuels à la législature provinciale. Au fédéral, Baillargeon montre dans le chapitre 3 que cette conquête résulte de la volonté du gouvernement Borden de changer la composition de l'électorat afin d'assurer sa réélection en 1917 et l'adoption de son projet de loi sur la conscription. D'abord réservé aux femmes les plus susceptibles de voter pour les conservateurs, le droit de vote aux élections fédérales est élargi en 1920 à toutes les femmes majeures sujets britanniques. Les provinces anglophones restantes suivent dans les années 1920.

La deuxième vague d'abolition des restrictions survient à partir de 1940. Elle commence par l'obtention du droit de vote par les Québécoises cette année-là (au chapitre 5 Baillargeon rappelle que la première femme sera élue en 1964 seulement, et la première première ministre en 2012). Les restrictions raciales en vigueur au Canada ne seront levées qu'entre 1948 et 1955. Celles contre les Premières Nations encore plus tard, entre 1949 et 1969. Le Québec est dernier à leur octroyer le droit de vote (en ce cas, à le leur rendre), pour une durée d'exclusion malgré tout moindre qu'ailleurs.

La situation particulière des femmes des Premières Nations fait d'ailleurs l'objet de développements au chapitre 5. Celles-ci relèvent uniquement des lois fédérales. Aussi tardivement que jusqu'en 1951, la



loi fédérale leur interdit de voter et d'être éligibles même aux élections des conseils de bande. Il faut attendre les années 1980 pour qu'une première Autochtone résidant dans la région du Québec, une Crie, soit élue membre d'un conseil de bande, et les années 2010 pour que certaines soient élues cheffes du conseil de leur nation. La principale lutte des femmes autochtones, précise Denyse Baillargeon, n'a toutefois pas concerné le suffrage, mais plutôt la clause «colonialiste» de la Loi sur les Indiens par laquelle, jusqu'à 1985, elles étaient privées de leur statut d'Indienne si elles épousaient un non-Indien, tout comme les enfants issus de cette union. Le terme «colonialiste» est devenu fréquent au Canada anglais pour qualifier la relation entre le pouvoir fédéral (dit «les Blancs» dans le texte) et les Premières Nations. Cet adjectif ne rend pourtant pas pleine justice à la réalité: car au-delà de la domination, c'est bel et bien l'extinction des Premières Nations que visaient les lois fédérales.

L'INTERPRÉTATION

Dès la première phrase, Denyse Baillargeon écrit que «les députés québécois, et plus particulièrement les députés canadiens-français, se sont opposés avec la dernière énergie, et parfois avec la plus grande brutalité, au suffrage féminin» (p. 10). Elle indique aussi: «Le profond conservatisme de la société québécoise, apparemment plus profond encore que celui de la société canadienne, et les convictions nationalistes d'une bonne partie des élites masculines sont généralement parmi les principales raisons invoquées pour en rendre compte [de leur opposition]» (p. 12). En conclusion, elle avance que le vote féminin est vu par les politiciens francophones comme une menace au fondement de leur masculinité, et par l'Église catholique comme une menace à la famille (p. 210).

Au fil des chapitres, ces propos sont toutefois réévalués. Par les faits eux-mêmes, d'abord. Par exemple, au chapitre 2, ce n'est pas un organisme francophone, catholique ni nationaliste, mais plutôt le *Protestant School Board Commissioners* qui, au début du XX^e siècle, veut et réussit à faire abolir le droit d'éligibilité des femmes aux élections scolaires et ce, jusqu'en 1942. Baillargeon raconte aussi que, dans les années 1900, la Ville de Montréal, à la suggestion du *Reform Party*, a bien failli dépouiller les femmes locataires de leur droit de vote aux élections municipales, mais que le *Montreal Local Council of Women* et la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste avec l'approbation de monseigneur Bruchési se sont toutes deux opposées victorieusement à ce projet. Réévalués, ces propos d'intro et de conclusion le sont aussi parce que, de chapitre en chapitre, Baillargeon prend la peine d'exposer le point de vue non seulement des suffragistes, mais aussi des Québécoises – protestantes, catholiques, juives, francophones et anglophones, distingue-t-elle – qui ne voulaient pas du droit de vote pour toutes sortes de raisons liées soit à la représentation qu'elles se faisaient des rôles féminins, soit à la priorité qu'elles accordaient à d'autres causes. Avec finesse, Baillargeon ne réduit donc pas les opposantes au rôle de perroquets des positions des hommes en autorité dans leur groupe linguistique ou religieux. Il appert du reste que certains d'entre eux, parmi lesquels des prêtres et des députés canadiens-français, étaient favorables au suffrage féminin.

Au total, l'opposition au droit de vote des Québécoises a pu être une question de principe pour un antiféministe tel que Henri Bourassa. Mais de la part des hommes politiques et religieux, ce fut une affaire de calcul et d'intérêt, Baillargeon le montre dans les chapitres et aurait dû insister davantage sur ce point en intro et en conclusion également. L'Église catholique, notamment, ne s'est jamais prononcée contre le droit de vote des femmes, rappelle-t-elle, bien que dans son ensemble elle ne l'ait certainement pas soutenu non plus. On doit par ailleurs constater avec l'historienne l'extrême et parfois violente désobéissance des propos tenus par certains opposants, anglophones comme francophones.

Le principal responsable du retard du Québec sur le suffrage féminin fut le premier ministre libéral Louis-Alexandre Taschereau, au pouvoir de 1920 à 1936, soit exactement au moment où les autres législatures provinciales cédèrent aux revendications des suffragistes.

Quant aux suffragistes, leurs arguments sont contrastés. Entre 1880 et 1910, les premières ont surtout fait appel à des arguments de type «maternaliste». C'est pour mieux remplir leurs engagements philanthropiques et charitables et au nom de leurs responsabilités familiales, morales et sociales que ces bourgeoises montréalaises souhaitaient le droit de vote. Entre 1910 et 1940, la deuxième génération de suffragistes met de l'avant des arguments de type «égalitariste»: plutôt que de revendiquer le suffrage au nom des «devoirs maternels» des femmes, elles le font au nom de leurs droits.

En faisant des nationalistes les responsables de la longue infériorité politique des Québécoises, Baillargeon commet quelques graves erreurs de fait que les développements ne corrigent pas toutes, malheureusement. Le principal responsable du retard du Québec sur le suffrage féminin fut le premier ministre libéral Louis-Alexandre Taschereau, au pouvoir de 1920 à 1936, soit exactement au moment où les autres législatures provinciales cédèrent aux revendications des suffragistes. Il craignait par-dessus tout que les Québécoises votent pour les conservateurs. Il martelait que, sous sa gouverne, jamais les femmes n'obtiendraient le droit de vote, pèlerinage annuel ou pas des suffragistes à Québec. Or, il était si peu nationaliste qu'Henri Bourassa et Lionel Groulx le honnissaient, et que les libéraux nationalistes l'ont quitté en 1934 pour fonder L'Action libérale nationale. A contrario, c'est le nationaliste Maurice Duplessis qui est intervenu, en 1939, pour que les suffragistes puissent présenter leurs arguments devant le comité permanent des bills privés. Baillargeon traite aussi de façon dépréciative de «nationalistes» les chefs autochtones qui combattent l'assimilation programmée de leurs nations par les politiques fédérales. À propos du référendum de 1995, elle accuse le projet d'indépendance du Québec d'avoir divisé les femmes (p. 206). Or, au vu du résultat de 50-50, on pourrait soutenir que le projet d'un Québec canadien les a divisées tout autant. L'historienne conclut sur un propos plus exact: si les femmes n'ont pas changé la politique, celle-ci n'a pas réussi non plus à les changer complètement. Sur les enjeux qui les concernent spécifiquement, les femmes expriment à l'occasion une solidarité qui franchit les barrières partisanses. ❖

À propos de l'ouvrage

Le Parti acadien et la quête d'un paradis perdu

Il m'a fait plaisir de constater que *Les Cahiers de l'Action nationale* ont publié une recension, rédigée par Louis-Philippe Sauvé, de mon ouvrage *Le Parti acadien et la quête d'un paradis perdu* (no Printemps 2019).

Sauvé a raison de conclure que les comparaisons entre le nationalisme acadien et celui d'autres minorités nationales en Occident auraient pu être développées. Il y a sûrement de la place pour plusieurs autres livres et articles à ce sujet. Avis donc aux intéressés.

J'aimerais tout de même réagir à certaines remarques faites dans la dernière partie de la recension.

Sauvé écrit que «Poplyansky tente de dégager les dirigeants du Parti acadien (PA), dont la dernière cheffe Louise Blanchard, de toute responsabilité en ce qui a trait à la disparition du parti et veut démontrer que sous sa direction le parti a pu jouir d'une plus grande visibilité internationale». Plus loin, il me reproche de ne pas avoir explicité «la contribution du rayonnement international du PA à ses succès électoraux».

Pourtant, j'écris justement (p. 139-140) que, sous la direction de Louise Blanchard, le PA vit un genre de paradoxe: d'une part, il rayonne à l'international; d'autre part, il perd ses appuis (déjà minimes) auprès des électeurs acadiens du Nouveau-Brunswick. Je n'ai donc jamais suggéré, comme Sauvé le laisse entendre, que les appuis internationaux du PA auraient contribué à sa popularité au Nouveau-Brunswick.

Quant à la disparition du Parti acadien, je n'ai pas tenté de «dégager les dirigeants du PA... de toute responsabilité». Il s'agit simplement de rappeler que d'autres facteurs—notamment la volonté soutenue du gou-

vernement de Richard Hatfield de coopter le nationalisme acadien, telle que démontrée par l'adoption de la loi 88 – doivent également être pris en compte. Je suggère qu'une stratégie de cooptation similaire a été déployée à travers le Canada pour mater le nationalisme francophone. Comme il s'agit d'un livre consacré au Parti acadien, je ne pouvais pas entrer dans une explication détaillée des situations politiques dans d'autres provinces.

Enfin, Sauvé écrit qu'il aurait aimé voir en annexe des organigrammes illustrant le fonctionnement interne du Parti acadien ainsi que des tableaux résumant ses résultats électoraux. Certes, cela aurait pu être ajouté; pourtant, ces éléments se trouvent déjà dans l'étude de Roger Ouellette, *Le Parti acadien. De la fondation à la disparition* (Chaire d'études acadiennes, 1992). Ce livre est facilement accessible et complémente bien mon ouvrage, qui n'est pas, comme Sauvé le prétend, la première monographie consacrée au Parti acadien.

Bref, ce fut intéressant de lire le compte rendu de Louis-Philippe Sauvé. Bien que j'accepte certaines de ses remarques, je crois qu'à d'autres moments, il ne résume pas avec exactitude les arguments que j'essaie de mettre de l'avant, et ne tient pas compte de la littérature existante consacrée au Parti acadien.

Michael Poplyansky

Professeur adjoint, La Cité universitaire francophone